



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Ministre délégué
chargé du Commerce extérieur,
de l'Attractivité, de la Francophonie
et des Français de l'étranger**

Le Ministre délégué

Paris, le **10 AVR. 2024**

Référence : D24-01762

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 27 février 2024 concernant les récentes décisions gouvernementales en matière d'économies budgétaires et leur impact sur les Français établis hors de France, qui a retenu toute mon attention.

Comme vous le savez, le Gouvernement a procédé, par décret n° 2024-124 du 21 février 2024, à des annulations de crédits d'un montant de 10 Mds d'euros afin de prévenir toute détérioration de l'équilibre budgétaire, dans un contexte de dégradation des perspectives de croissance économique en Europe et dans le monde.

Comme l'ensemble des administrations de l'État, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a été appelé à contribuer à cet effort de maîtrise des finances publiques sur les programmes dont il a la charge au titre des missions « Action extérieure de l'État » (programmes 105, 151, 185) et « Aide publique au développement » (programme 209).

S'agissant plus spécifiquement du Programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires », celui-ci n'est que peu impacté par ces économies, qui se limitent à hauteur de 11,5 M d'euros sur un total de 165,2 M d'euros en LFI 2024 (dont 4,4 M d'euros de transfert en base du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer pour les élections européennes).

Cette annulation se répartit entre les crédits de titre 2 (crédits de rémunération), à hauteur de 8 M d'euros, et les crédits hors-titre 2, à hauteur de 3,5 M d'euros.

S'agissant des crédits de titre 2, le montant des annulations sera compensé par la provision liée à l'inflation et au risque de change inscrits en loi de finances, dans un contexte favorable d'appréciation de l'euro, et ne remet pas en cause, quoi qu'il en soit, la réalisation du schéma d'emploi de +20 ETP en 2024 dans le réseau consulaire.

Monsieur François BOUCHER
Président
Français du monde – ADFE
62, boulevard Garibaldi
75015 Paris



S'agissant du budget hors titre 2 (crédits de fonctionnement et d'intervention), le montant de l'annulation de crédits est intégralement déduit de la réserve de précaution telle que constituée en début d'exercice à l'ouverture des crédits de la loi de finances initiale 2024. D'un montant initial de 9,1 M d'euros, correspondant à 5,5 % des crédits ouverts, cette réserve s'élève désormais à 5,6 M d'euros. La soutenabilité du programme 151, qui est en hausse de près de 14,7 % par rapport à 2023, n'est donc pas remise en cause.

La programmation des crédits au bénéfice des Français de l'étranger n'est ainsi pas modifiée, qu'il s'agisse de l'aide à la scolarité, de l'action sociale, des dispositifs de soutien au tissu associatif (STAFE) et aux organismes locaux d'entraide et de solidarité (OLES).

S'agissant du dispositif de soutien aux associations FLAM, financé sur le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence », il ne sera pas non plus impacté par ces économies.

Soyez assuré que j'aurai à cœur, dans un esprit de responsabilité quant à la maîtrise de la trajectoire des dépenses publiques, d'assurer le meilleur niveau de soutien à nos compatriotes établis à l'étranger dont j'ai la charge, en particulier les plus démunis.

En espérant que ces éléments permettront de répondre à vos préoccupations, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.

Bien,



Franck RIESTER